

Territoire d'Astrida
Chefferie du Mvejuru

ASTRIDA



2343

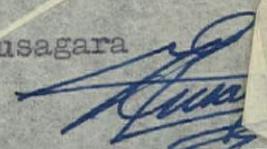
Monsieur l'Administrateur chef du Territoire,

cl.

Suite à votre lettre N°396 du 7 courant,
je me permets de vous faire savoir que l'affaire
de la nommée Nyiragabiro a été exécutée le 6-9-55
et a été jugée le 22-8-55. Nyiragabiro a eu gain de
cause au tribunal dans une affaire de vol de café.
Cette juridiction lui a attribué les dommages-intérêts
de 90 francs. La femme a refusé de toucher ce montant.
C'est la deuxième que nous vous fournissons ce
renseignement concernant cette femme. Elle a refusé
de toucher la valeur de son café volé.

Kibilizi, le 28 mars 1956

Le chef de chefferie, F. Musagara



ASTRIDA, le 7 Mars 1956.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 396

ASTRIDA



2344

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

A Monsieur le Président du Tribunal du Mvejuru

à KIBIRIZI.-

Requête Nyiragabiro.

E. 121 j.

Monsieur le Président,

La nommé Nyiragabiro se plaint de que le jugement rendu en sa faveur au mois de mai 1955 n'a pas encore été exécuté .

Je vous prie de me fournir une explication à ce sujet.

Pour l'Administrateur de Territoire, en rte,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. GILLET.,